

REGLEMENT PARTICULIER DU IIème TOURNOI DE DOUBLES de ABBC 3 & 4 NOVEMBRE 2018 A BÛ

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions

Préambule :

Toute participation au tournoi implique de la part des joueurs l'acceptation de tous les articles du présent règlement.
Celui-ci sera affiché dans la salle.

Article 1 : Autorisation

1.1 : Le tournoi est autorisé sous le numéro 'EN COURS' (demande d'autorisation **1800419**)

Article 2 : Licences

2.1 : Tout joueur devra être en règle avec la Fédération Française de Badminton et posséder une licence compétition le jour du tirage au sort.

Article 3 : Catégories

3.1 : Le tournoi est ouvert aux licenciés FFBAD catégories Sénior, vétérans, et jeunes à partir de Minimes, de toutes les régions, pour les séries **R5 à NC**.

Article 4 : Juge arbitre et arbitrage

4.1 : Le juge arbitre de la compétition sera **Mr David SEGRETAIN**.

Ses décisions sont sans appel.

4.2 : Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

4.3 : Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 5 : Tableaux

5.1 : Trois tableaux seront proposés DH, DD, DM dans quatre séries : **R5-R6, D7-D8, D9-P10, P11-P12-NC**.

2 tableaux sont autorisés pour tous les joueurs.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation des séries en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux.

5.2 : Toutes les séries se joueront en poules, avec deux sortants dans la mesure du possible. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer de mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 6 : Inscriptions

6.1 : Le tournoi est de type standard, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi, ou date de versement du montant des inscriptions en cas de règlement par virement bancaire.

6.2 : En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant, certains joueurs pourraient donc se retrouver en liste d'attente.

6.3 : Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est libre : les joueurs peuvent jouer en surclassement dans un tableau sans que cela ait d'incidence dans les autres tableaux.

6.4 : Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans deux tableaux (double et mixte).

6.5 : Les montant des droits d'engagement est de **13 euros pour un tableau, 19 euros pour deux tableaux**.

6.6 : L'inscription au tournoi se fait par email (tournoiabbc@gmail.com) ou par courrier (feuille d'inscription complétée par informatique - à envoyer à : **Mr Marc SCHMITT – « tournoi ABBC » – 3 place de la Mairie 27530 CROTH**).

Le Règlement des inscriptions est à effectuer de préférence par virement bancaire (RIB transmis sur demande), ou éventuellement par chèque à l'ordre de « Anet Bû Badminton Club ».

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone.

Les inscriptions sont prises en compte uniquement après virement bancaire, ou accompagnées du chèque correspondant.

Pour une équipe de double la date prise en compte est celle du dernier joueur inscrit.

De manière préférentielle, chaque club est invité à préparer une liste unique de joueurs, et à faire parvenir cette liste avec le règlement correspondant.

6.7 En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les récompenses seront distribuées en fonction du stade atteint, les inscriptions ne seront pas remboursées.

6.8 : La date limite d'inscription est le **19 Octobre** 2018 et la date de tirage au sort est le **26 Octobre** 2018.

6.9 : Les classements et CPPH pris en compte pour le tournoi seront ceux de la date de fin d'inscription, soit le **19 Octobre 2018**.

6.10 : Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

6.11 En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription sont remboursés. Après le tirage au sort, ils ne sont remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

6.12 Les joueurs peuvent s'inscrire avec 'x' en double, sans garantie de participation de la part des organisateurs.

Article 7 : Déroulement de la compétition

7.1 : Le tournoi se déroulera suivant les règles officielles de badminton de la Fédération Française de Badminton, le règlement général des compétitions, et le règlement particulier du tournoi.

7.2 : Le tournoi se déroulera au gymnase de Bû – Rue de L'Eglise – 28410 Bû, sur 7 terrains.

7.3 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de compétition, à l'heure indiquée dans la convocation. Si un joueur désire quitter la salle, il doit en avvertir la table de marque et demander l'accord du juge arbitre.

7.4 : Les tableaux horaires affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches. Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu comme le prévoit le règlement général des compétitions.

7.5 : Les joueurs disposent de 4 minutes à partir du moment de l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, essayer les volants, taper quelques volants, se dévêtir et commencer leur match.

7.6 Toute paire non présente ou incomplète sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel du match concerné risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

7.7 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

7.8 Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord de l'arbitre ou du juge-arbitre.

7.9 : Seuls auront accès au plateau les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

7.10 : Une tenue de badminton conforme à la circulaire FFBad en vigueur sera exigée sur les terrains.

7.11 : Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi.

7.12 : Tout volant touchant un obstacle situé en dehors du terrain sera compté faute.

7.13 : Le temps de repos minimum entre deux matches sera de 20 minutes.

7.14 : Les vainqueurs et les finalistes seront récompensés. Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

7.15 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 8 : les volants.

8.1 : Le volant RSL 3 constitue le volant plume officiel de la compétition.

Le volant Yonex Mavis 300 constitue le volant plastique officiel de la compétition (catégorie NC-P11).

8.2 : Les joueurs jouant dans la catégorie NC-P12-P11 joueront avec des volants en plastique, mais les joueurs pourront s'entendre pour utiliser des volants plumes.

A partir de la catégorie P10-D9, les joueurs joueront avec des volants plumes.

En cas de désaccord, les volants officiels devront être utilisés.

8.3 : Les volants sont à la charge des joueurs et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date de tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera ou postera dans les délais impartis les pièces justificatives et la fiche de renseignement à la Ligue du Centre-Val de Loire de Badminton